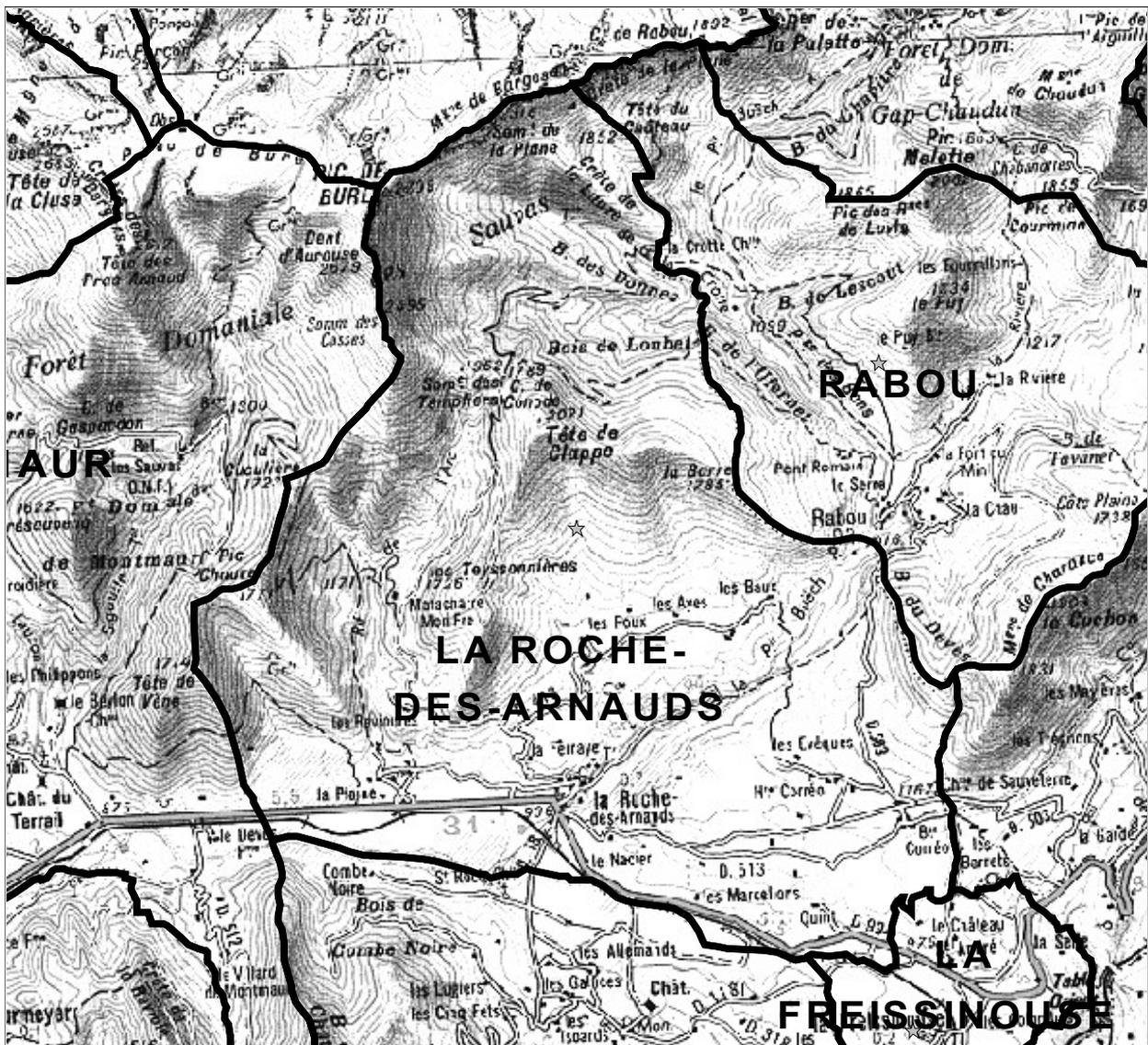


PREFECTURE DES HAUTES-ALPES

Document d'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur
les risques naturels et technologiques majeurs situés sur la commune de

LA ROCHE DES ARNAUDS

Articles L125-5 et R 125-23 à R 125-27 du code de l'environnement



La totalité du territoire communal tel que délimité sur la carte ci-dessus:

- est soumis à un risque sismique de niveau Ia "sismicité très faible mais non négligeable"
- est soumis aux risques naturels suivants : Avalanches, mouvements de terrain et inondations

qui font l'objet d'un PPR prescrit par arrêté préfectoral du 28 août 2007